



Site FR7210078 (ZPS)
Champ de tir du Poteau
Site FR7200723 (ZSC)
Champ de tir de Captieux



Bilan de l'opération expérimentale de pâturage

Objectif : donner une synthèse de l'opération menée, en tirer les conclusions pour l'avenir

Référence : Ce bilan est réalisé sur la base du travail mené par un élève-ingénieur 4^e année de l'Institut polytechnique La Salle Beauvais :

CUISINIEZ Victor (2014). *Pâturage expérimental sur le champ de tirs de Captieux.* Rapport de stage 4^e année ingénieur. IP La Salle Beauvais, 40 p.

Déroulement de l'opération

Cette opération a été financée par la DREAL et par l'Agence de l'eau Adour – Garonne, à hauteur de 14 000 €. Une page spéciale a été ouverte sur le site Internet, on pourra s'y référer pour obtenir les données initiales : <http://camppoteau-aquitaine.n2000.fr/sites-natura-2000-du-camp-du-poteau/actu-paturage>

Chronologie :

- ✚ 23 mai 2014 : Arrivée du troupeau sur la base-vie pour une adaptation progressive pendant 5 jours
- ✚ 27 mai au 2 juin : pâturage des landes autour de la base-vie
- ✚ 2 au 11 juin : transfert du troupeau au camp français
- ✚ 12 juin : transhumance vers le polygone de tirs, arrivée rue 2
- ✚ 14 juin au 1^{er} juillet : zone de lande broyée, butte Leclerc entre la rue 2 et 4, et lagune de Saussarouille
- ✚ 23 juillet : pâturage au niveau de la lagune de Bayonne au sud-est du camp
- ✚ 30 juillet : pâturage sur la ZMT
- ✚ 7 au 13 août : lagune de la butte OTAN
- ✚ 13 au 18 août : cible 6, rue 14
- ✚ 19 au 30 août : par feu derrière le PCCT Marco, rues 1 2 et 3
- ✚ 31 août au 11 septembre : retour au camp français et en zone vie, départ du troupeau par camion le 11 septembre.

Gestion du troupeau

Le troupeau est composé d'environ 3000 têtes de moutons landais (brebis, béliers, agneaux) et 150 chèvres pyrénéennes (chèvres et boucs).

Les bergers étaient au maximum au nombre de deux, parfois renforcés par des stagiaires, voire des « woofers » (notamment pour le bouclage).

D'après V. Cuisiniez, la surface journalière nécessaire à un tel troupeau est de 30 ha. Or, les moyens mis en œuvre (clôtures électriques) ne permettaient de clore que 6 ha environ, ce qui aurait nécessité de déplacer 5 fois par jour cet enclos, chose impossible du fait que l'on n'avait que deux bergers. Ceci explique en partie la mise en transhumance libre, qui induira d'autres inconvénients.

En effet, le choix a été fait de laisser le troupeau divaguer, mais ce dernier s'est rapidement dispersé par groupes. Cette tendance « d'aller au meilleur » est connue chez les troupeaux en liberté, et cela conduit en outre à la dispersion ou l'égarement, et à des inconvénients sur les infrastructures (bâtiments compris) qui sont rapidement souillées de déjections.

Il n'y a pratiquement pas eu de parcage de nuit, ce qui aurait limité les inconvénients mentionnés ci-dessus, pas plus que d'isolement des bêtes blessés ou boitant. Pour ce faire, une bétailière aurait été utile.

La question de l'eau ne doit pas rester marginale ; en effet, la présence de quelques mares ou de lagunes ne suffisent pas, notamment dans l'hypothèse d'été chauds et secs. En 2014, la pluviosité a permis de limiter les insuffisances, mais l'arrivée sur des points d'eau a parfois suscité chez le troupeau une certaine frénésie, ce qui traduisait une alimentation en eau trop irrégulière. Les dispositifs mis en place ont été au début très insuffisants, et ont nécessité le recours aux pompiers, ce qui n'était pas prévu dans le projet.

Aspect social

Le pâturage implique la présence de bergers, dont les conditions de vie sont spécifiques et très directement liées au comportement des bêtes et aux caractéristiques des milieux pâturés.

Dans la phase expérimentale, cet aspect a été quelque peu négligé, ce qui a conduit à des tensions, mais également à des recadrages.

On notera ici que la caravane prévue pour le logement des bergers était tout à la fois insalubre et insuffisante à la vie de plusieurs personnes, dans des conditions normales de point de vue hygiène et sécurité.

Alors que cela n'était pas prévu initialement, les militaires ont pu apporter des solutions pour pallier aux insuffisances constatées.

Un bâtiment a été mis à disposition dans la partie nord-est du camp (rue 1). La proximité du troupeau était donc assurée, et des zones grillagées situées à proximité ont permis de parquer les bêtes.

Pour les projets futurs, la question de l'hébergement devra être résolue préalablement, et une demande d'AOT sera à envisager. Si la demande est avérée (d'autres solutions peuvent être

recherchées par ailleurs), il serait utile de trouver des financements pour une remise en état du bâtiment.

Nous préconisons le recours à la location d'une structure de type « mobil-home », qui présente l'avantage d'offrir toutes les conditions d'hygiène et d'autonomie (nécessité toutefois d'avoir une ligne électrique, et d'approvisionner en eau potable).

On notera par ailleurs que pour le gardiennage du troupeau (plus de 3000 têtes) il aurait été nécessaire d'avoir recours à 5 bergers.

Le troupeau : aspects sanitaire et réglementaire

La tonte

Les animaux sont arrivés non tondus, et aucune tonte n'a été effectuée durant l'estive, ce qui est regrettable car les bêtes sont gênées surtout durant la saison chaude. De plus, cela peut être nuisible à leur santé (parasitisme, souillures). Nous avons vu des bêtes enchevêtrées dans des ronces, qui s'accrochent d'autant plus que la laine est épaisse.

Aspect génétique

Les brebis en chaleur n'ont pas été isolées. Il y a eu agnelage sur le site, sans que l'on puisse connaître la filiation des géniteurs. Ceci peut conduire à des problèmes de consanguinité qui ne seront détectables que le jour où des anomalies génétiques apparaîtront. La conformité à la race landaise ne peut être respectée que si des mesures d'isolement et de contrôle sont prises.

Composition du troupeau

Les moutons et les chèvres ayant des comportements différents, il eût été judicieux de les séparer notamment pendant la phase de transhumance libre. En effet, les chèvres ont tendance à entraîner les brebis, ce qui limite l'effet du troupeau sur les herbacées (la dispersion produit une charge temps / surface moins forte).

Vermifugation

Ce traitement peut avoir des effets négatifs sur les insectes et bactéries des zones de pâture, si la vermifugation a été faite récemment. Il convient de respecter un délai de 1 mois environ, avant de placer les bêtes en milieu naturel.

V Cuisinez rappelle que l'emploi de produits à base d'ivermectine est à proscrire.

Suivi écotoxicologique

Du point de vue réglementaire, un suivi est exigé sur les terrains militaires dès lors que le pâturage relève d'une action commerciale visant l'alimentation. Les agneaux sont également concernés, puisque leur vente est possible (et même obligatoire pour prétendre à l'aide ovine). Pour ceux qui sont destinés à la vente, il conviendrait de les isoler le plus tôt possible, et de les sortir du camp.

Bouclage

Le bouclage (ou marquage) est obligatoire peu après la naissance des agneaux. Chaque bête adulte doit par conséquent être bouclée, ce qui n'était pas le cas pour le troupeau, de nombreuses bêtes n'avaient pas été marquées. Ce qui a justifié une opération *in situ* le 2 août.

L'aspect réglementaire n'a pas été respecté dans ce cas, et il conviendra à l'avenir d'être vigilant sur cette clause obligatoire.

Bilan écologique

Rappel

Rappelons que l'opération avait pour objectif de trouver un « outil » susceptible d'assurer la gestion des landes, c'est-à-dire le maintien de la strate herbacée (et arbustive) suffisamment basse. Pour atteindre cet objectif, il est bien entendu exclu de créer des pâturages par ensemencement artificiel. On rappellera que les landes constituent des habitats naturels sur lesquels reposent la désignation du site pour le réseau Natura 2000, et que la création de prairies conduirait à leur destruction. Toutefois, il n'est pas exclu, sur des surfaces relativement peu importantes et notamment sur certains pare-feu, d'envisager la création de pâtures, sur la base d'un cahier des charges à préciser (notamment pas d'apport d'engrais, de pesticides, origine des semences à agréer, etc.).

Ce contexte particulier oblige le recours à des races rustiques, comme le mouton landais, et limite de fait toute possibilité de production à visée alimentaire (viande, lait).

Effets constatés

Du fait de la disparité des modes employés pour cette opération de pâturage, il est délicat de se forger une opinion sur « l'efficacité » de l'outil pour le maintien des landes.

Néanmoins, il a été constaté que sur du pâturage intensif contrôlé, la réduction de la végétation a été spectaculaire avec des plantes rabattues parfois à 5 cm. Ce sont essentiellement les poacées qui sont recherchées, mais les chaméphytes peuvent être concernées en début de saison (lorsque les pousses sont tendres) et également par le piétinement qui peut les rabattre. La fougère a également été rabattue (essentiellement par piétinement) dans les secteurs traités durablement avec une charge forte.

Bien entendu les effets optimaux sont obtenus sur des landes qui ont été brûlées ou broyées assez récemment, ce sont ces faciès où l'on observe le moins de refus.

Il est important d'intervenir tôt en saison, pour que le troupeau puisse rabattre facilement des herbacées en début de croissance, par conséquent plus appétantes. Les repousses ultérieures permettront un retour avec une périodicité d'environ 15 jours à 3 semaines.

On précisera enfin que l'année 2014 ayant été jusqu'en septembre exceptionnellement humide et fraîche, il est possible qu'avec d'autres conditions, les constats soient différents.

Pour relativiser encore ce bilan, il convient de noter que, même si des suivis botaniques ont été mis en place, on ne pourra les interpréter qu'au bout de plusieurs années, à condition bien entendu que le pâturage soit maintenu, et que l'on conserve l'historique des zones parcourues, avec les charges correspondantes.

Synthèse – ébauche de cahier des charges

Concernant le devenir des opérations de pâturage, il convient d'en définir le contenu, sur la base du retour d'expérience de l'opération 2014.

Sur le plan réglementaire

L'armée de l'air, propriétaire du site, doit donner son accord pour que l'opération puisse se dérouler.

Trois aspects sont à prendre en compte :

- la nécessité d'obtenir une autorisation d'occupation du terrain,
- la nécessité de demander un plan de prévention
- le respect des protocoles de sécurité.

Par ailleurs, il sera nécessaire d'obtenir l'accord, le cas échéant, pour disposer d'électricité, pour l'utilisation d'un logement, pour la mise en place d'un Mobil-home, etc...

Il sera par ailleurs indispensable que dans le cadre de ces autorisations, il puisse être mentionné si les terrains utilisés pour le pâturage sont ou non déclarés à la PAC.

Requis pour le troupeau

- privilégier les troupeaux de moutons landais (race Conservatoire). Si d'autres espèces sont envisagées (chèvres, bovins...) il conviendra de les traiter à part et donc de réaliser un cahier des charges spécifique.
- ne pas dépasser 500 têtes (ovins)

Qualité du troupeau

- bêtes vermifugées, le cas échéant, plus d'un mois avant, au minimum
- bêtes tondues récemment, épaisseur de laine peu importante ; toutefois, la tonte pourrait être pratiquée sur le site (dans ce cas, à préciser)
- bêtes bouclées conformément à la législation

Gestion du troupeau

- gestion des béliers et des brebis
- gestion des agneaux avec exportation dès que possible
- gestion et isolement des bêtes boiteuses ou blessées.

Mode de pâturage

- intensif par secteurs : le principe serait de créer des zones broyées pour placer les clôtures, sur des parcelles d'environ une vingtaine d'hectares, où l'on garderait le troupeau plusieurs jours.
- un plan de pâturage est à établir au début de l'opération ; il pourra être modifié si nécessaire, mais il convient de le réaliser en prenant en compte les déplacements des zones de pâture, les durées moyennes par zone, l'alimentation en eau, la localisation du parc de nuit (uniquement pour les pâturages hors transhumance contrôlée dans la partie sud par exemple), les zones d'isolement, etc.

Matériel nécessaire

Ce requis découle des insuffisances constatées en 2014.

- un véhicule susceptible de transporter un réservoir d'eau
- une petite bétailière
- un réservoir d'eau de 1000 l.
- des abreuvoirs adaptés au troupeau (facilement transportables) ; possibilité de niveau constant avec le réservoir d'eau.
- une pompe à eau thermique, pour prélever l'eau dans les mares ou lagunes + tuyaux en longueurs suffisantes.
- clôtures électriques : au moins 2000 m à prévoir,
- parc de nuit : clôture de type Ursus à installer (500 m environ)
- zones d'isolement : à prévoir au niveau du parc de nuit.

Volet humain

- solution pour un logement salubre et autonome (mobil-home ou grande caravane).
- prévision d'un berger, relayé pour les week-end et jours de repos.
- prévision d'hébergement de stagiaires

Suivis

- les suivis botaniques seront maintenus avec l'appui du Conservatoire botanique
- un cahier d'enregistrement, détaillant le suivi du troupeau, mais aussi les observations écologiques (faune, flore) doit être tenu par le berger.

Financement

Dans le cadre de contrats Natura 2000, il peut être envisagé d'apporter une participation à l'opération. Opérations éligibles (selon les contrats)

- Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau
- Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires, ...)
- Suivi vétérinaire
- Affouragement, complément alimentaire
- Fauche des refus
- Location grange à foin

Concernant l'installation des clôtures, il peut être envisagé de broyer des cloisonnements destinés à leur installation, soit environ 8 ha

Conclusion

L'opération expérimentale menée en 2014 a permis de mieux appréhender les caractéristiques d'un pâturage adapté au camp militaire du Poteau.

Notamment, il ne paraît plus acceptable de recourir à un troupeau de 3000 têtes, le maximum admissible sera de 500 têtes.

Une stratégie est également proposée pour « l'équipement » du site en ce qui concerne l'alimentation en eau et la gestion du troupeau.

L'opération de pâturage 2015 reposera sur un cahier des charges précis, et il sera recherché à travers un contrat Natura 2000, à accompagner les bergers par un équipement plus adapté des sites de pâture.

Documentation :

Les éléments (rapports d'études, synthèses des travaux ...) sont sur le site Internet : <http://camppoteau-aquitaine.n2000.fr/>

Le rapport de Victor Cuisiniez est en ligne à cette adresse, où l'on retrouve également quelques images du pâturage « 2014 » : <http://camppoteau-aquitaine.n2000.fr/sites-natura-2000-du-camp-du-poteau/animations-etudes-et-rapports>

Décembre 2014

Le chargé de mission Natura 2000

Gilles Granereau

1237 chemin d'Aymont, 40350 POUILLON – 05 58 98 27 82 – 06 13 81 60 36 – gilles.granereau@onf.fr